

Tempête : recensement pertes et offres

Agnès COMBES Webmaster / 02 51 36 82 06

08/03/2010 | Mise à jour : 10:37

La FDSEA et les JA se mobilisent pour recenser les pertes par exploitation. La FDSEA centralise également les propositions d'offre de main d'oeuvre, de fourrages, etc.

Commune par commune avec aspect estimatif sont recensées les pertes animales, les besoins et pertes en bâtiments, matériel, en fourrage (tas d'ensilage), engrais, stockage pailles, appro, , silos à grains, semences… sont aussi identifiés les assureurs concernés. Il est demandé aux présidents, correspondants locaux de la Chambre d'Agriculture, des communes concernées par les dégâts engendrés par la tempête de renseigner et de renvoyer l'imprimé de recensement «*pertes*» à la Chambre d'Agriculture.

Pour les présidents des communes moins affectées, merci de renseigner sur l'autre imprimé «*offres*», les offres en fourrages, matériels, aides en tout genre possible, et de tout renvoyer à la FDSEA, par mail ou par fax au 02 51 36 81 20.